A l'approche du 10 septembre, journée mondiale de prévention du suicide, l'Institut de veille sanitaire (InVS) publie un rapport sur les hospitalisations et le recours aux urgences pour tentative de suicide en France métropolitaine [1] . Il décrit notamment, à partir du PMSI-MCO [2] , les hospitalisations pour tentative de suicide, le taux de réhospitalisation pour récidive, le mode opératoire et la répartition des tentatives de suicide par région entre 2004 et 2011. S'inscrivant dans le cadre de la surveillance des actes suicidaires mis en place à l'InVS, ces résultats montrent l'importance que représentent les tentatives de suicide en termes de santé publique, notamment chez les jeunes filles et dans les régions du Nord et de l'Ouest de la France.

Parmi les 70 000 personnes hospitalisées annuellement pour tentative de suicide, les adolescentes sont particulièrement concernées

En France métropolitaine, chaque année, 70 000 personnes en moyenne sont hospitalisées en médecine ou chirurgie pour tentative de suicide, cumulant environ 90 000 hospitalisations, ce qui représente un taux d'hospitalisation pour tentative de suicide de 17,7 pour 10 000 habitants. Les femmes sont les plus concernées avec un taux de 21,6 pour 10 000 femmes contre 13,4 pour 10 000 hommes ; ce taux est de 43 pour 10 000 chez les adolescentes de 15 à 19 ans.

Après une hospitalisation pour tentative de suicide, les données indiquent que le taux de réadmission pour tentative de suicide est de 12,8 % à 12 mois et progresse jusqu'à 26,6 % à 8 ans. C'est entre 30 et 49 ans que les ré-hospitalisations pour tentatives de suicide sont les plus fréquentes, sans différence entre les hommes et les femmes : environ un quart des patients de cette classe d'âge sont ré-hospitalisés au moins une fois.

Parmi les personnes hospitalisées pour tentative de suicide, les plus de 70 ans sont les plus nombreux à décéder au cours de leur séjour.

L'intoxication médicamenteuse est le mode opératoire le plus fréquent

Tous les ans, 70 000 à 85 000 séjours pour tentative de suicide sont dus à une intoxication médicamenteuse volontaire ce qui représente 82% des tentatives de suicide hospitalisées. La phlébotomie (coupure d'une veine) et la pendaison représentent respectivement 5% et 1,6% des hospitalisations pour tentative de suicide. Les autres modes opératoires sont plus rares et représentent chacun moins de 1% des hospitalisations pour tentative de suicide. L'intoxication médicamenteuse est davantage le fait des femmes, les hommes utilisant plus fréquemment les autres modes opératoires.

Les régions du Nord et de l'Ouest de la France sont les plus touchées

Les régions du Nord et de l'Ouest (à l'exception de l'Île de France et des Pays de la Loire) présentent des taux standardisés supérieurs de 20 % au taux national. Ce sont ainsi en Picardie, dans le Nord-pas-de Calais, en Bretagne et en haute et basse Normandie que l'on observe le plus d'hospitalisations pour tentatives de suicides pour les femmes comme pour les hommes.

Le système de surveillance mis en place par l'InVS permet de mesurer l'ampleur des hospitalisations pour tentative de suicide. Il contribue à la définition des politiques de prévention du suicide et de prise en charge des personnes ayant fait une tentative de suicide. Le suivi de ces indicateurs dans le temps, notamment dans le cadre de l'Observatoire national du suicide créé en septembre 2013, contribuera à surveiller les évolutions et donc à terme à évaluer l'efficacité des politiques de prévention du suicide.

Pour en savoir plus :

Le rapport *Hospitalisations et recours aux urgences pour tentative de suicide en France métropolitaine à partir du PMSI MCO 2004-2011 et d'OSCOUR®2007-2011*

Le dossier thématique *santé mentale*